

Communiqué de presse
Paris, le 14 février 2014

Face à une recrudescence des phénomènes d'incitation à une consommation excessive et dangereuse d'alcool sur les réseaux sociaux, la filière des spiritueux rappelle ses engagements pour une consommation maîtrisée.

Sylvie Hénon-Badoinot, Présidente de la Fédération Française des Spiritueux* (FFS) déplore l'incitation au développement des comportements à risque et rappelle que « la consommation de boissons alcoolisées n'a de sens que dans le cadre d'un usage approprié et modéré ».

Consciente de l'impact de l'usage nocif de l'alcool sur la santé publique et convaincue de son rôle primordial sur cette question essentielle, la filière des spiritueux est engagée depuis longtemps dans des actions de prévention à l'égard des consommateurs, et notamment sur les seuils de consommation à moindre risque définis par l'OMS (www.2340.fr).

La Fédération s'inscrit ainsi dans une réelle volonté de prévention et d'éducation, dans un soutien sans réserve à la modération. Dans ce cadre, il est important de souligner qu'aucune marque d'alcool ne saurait être impliquée dans ces phénomènes d'incitation par les internautes à une consommation excessive et dangereuse d'alcool.

A cette occasion la Fédération a décidé de confirmer son soutien aux [engagements des producteurs mondiaux visant à réduire l'usage nocif de l'alcool](http://commitments.global-actions.org/) (<http://commitments.global-actions.org/>) :

- Réduction de la consommation d'alcool chez les jeunes n'ayant pas encore l'âge légal
- Renforcement et élargissement des codes de pratiques marketing
- Communication d'informations aux consommateurs et développement d'innovations produits responsables
- Réduction de l'alcool au volant
- Obtention du soutien des détaillants dans la réduction de la consommation nocive d'alcool

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie mondiale de l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle a été construite sur des convictions fortes et fondamentales et d'après les meilleures pratiques utilisées par divers pays. Les engagements définis sont mis en oeuvre sur une période de 5 ans à compter de 2013. Ils font l'objet de contrôles de conformité par des organismes tiers qualifiés.

*Créée en 1996, la **Fédération Française des Spiritueux** est un syndicat professionnel composé des principaux acteurs du secteur des spiritueux, producteurs et distributeurs français. Elle regroupe près de 200 entreprises présentes dans 23 régions (y compris les départements d'outre-mer) et de tailles diverses (90% de PME associées à des groupes à vocation internationale).

Pour plus d'informations : www.spiritueux.fr

Service de presse : VFC Relations Publics
T. 01 47 57 67 77

Contacts : Valérie Langlois - Carole Prisset - Elodie Lambert
vlanglois@vfcrp.fr - cprisset@vfcrp.fr - elambert@vfcrp.fr